

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD3160

présenté par  
Mme Abba, rapporteure

-----

**ARTICLE 1ER A**

**RAPPORT ANNEXÉ**

Au début de l'alinéa 51, substituer aux mots :

« Si le trafic »

les mots :

« Bien que le trafic y ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.